

Demande de dossier médical d'un patient mineur

GDP/ENR/04

Version 2

Formulaire à retourner rempli, signé et accompagné des pièces justificatives à l'adresse suivante :

Centre hospitalier Albertville - Moûtiers,

Cocher la case choisie

Secrétariat de direction, 253 rue Pierre de Coubertin, BP 126 73208 Albertville cedex

IDENTITÉ DU DEMANDEUR			
Lien avec le patient mineur :	□ Père	☐ Mère	☐ Représentant légal
N° de téléphone (domicile ou portable) :			
IDENTITÉ DU PATIENT MINEUR			
Nom : Prénom :			
Date de naissance :			
•			
Site de :		:: medecin :	
Site de .	tville		
PIÈCES SOUHAITÉES			
☐ Intégralité du dossier médical		☐ Si vous ne souhaitez pas obtenir l'intégralité du dossier médical, merci de	
☐ Dossier papier <u>avec</u> le dossier		cocher les pièces nécessaires à votre demande :	
radiologique		☐ Compte rendu d'hospitalisation, de consultation, ou opératoire	
_		☐ Dossier d'anesthésie	
☐ Dossier papier <u>sans</u> le dossier		□ Dossier infirmier	
radiologique		Résultat d'examen, précisez lesquels :	
		☐ Dossier radiologique sur support CD-ROM ou clichés	
☐ Autres pièces, précisez lesquelles :			
MODALITÉS DE COMMUNICATION DU DOSSIER MÉDICAL			
Conformément à l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne en date du 26 octobre 2023,			
Seule la première reproduction des documents est gratuite.			
Vous souhaitez au choix :			
1. ☐ Envoi de copies en recommandé à mon domicile, (<u>les frais d'envoi vous seront facturés</u>),			
2. Envoi de copies en recommandé au médecin de mon choix*, précisez nom et adresse (les frais d'envoi vous seront facturés):			
<u>serone raceares</u> ,			
3. □ Remise de copies en main propres au Centre Hospitalier (site d'Albertville)			
4. Consultation sur place			
☐ Avec accompagnement médical (précisez si vous voulez de ☐ Sans accompagnement médical			
préférence le médecin qui vous a pris en charge ou autre)			
Pour donner suite à votre demande, il est impératif de joindre :			
✓ UNE COPIE DE VOTRE CARTE D'IDENTITÉ RECTO VERSO VALABLE OU DE VOTRE PASSEPORT			
✓ UNE COPIE DU LIVRET DE FAMILLE OU DE L'ACTE DE NAISSANCE DU MINEUR			
✓ En cas de délégation de l'autorité parentale ou de divorce : UNE COPIE DE LA DECISION DU JUGE DES AFFAIRES FAMILIALES			
À		Signature :	
Le			

^{*} La loi française n'autorise pas les établissements de santé à transmettre les données médicales à des tiers autres que le médecin. <u>Les informations contenues dans le dossier médical sont strictement personnelles. Vous devez être attentif à ne pas les communiquer à un tiers non autorisé à les solliciter.</u>